

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierrezurmont.fr

Dompierre-sur-Mont, le 10/05/2022

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 09 mai 2022 à 20h30

Date de Convocation : 29.04.22

Nb de conseillers en exercice : 11

Date d’Affichage : 29.04.22

Présents : 9 Votants : 10

Etaient présents : BAKKER Jilles, CHAUVIN Romain, FATON Richard, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, MENOUEILLARD Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, VERNIER Fabienne.

Excusés : BECAUD Thierry (procuration donnée à Guy PIETRIGA), GAY Didier.

Secrétaire de séance : GERVAIS Valérie

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Compte-rendu conseil du lundi 04 avril 2022 : sans observation

1 Terre d’Emeraude

a) Compte rendu d’activité et budget

A titre d’information le maire décrit les engagements et les objectifs de la Communauté de Commune :

- Prise en compte et respect des projets antérieurs : les travaux prévus par une ancienne communauté de commune (jura sud, petite montagne ...) sont repris dans les budgets de Terre d’Emeraude.
- Encours de dette maintenue au niveau 2020 (il ne sera pas contracté d’emprunt supérieur au remboursement de dette en capital c’est-à-dire que le stock de dette des 4 communautés au 31/12/2019 ne doit pas augmenter.
- Maitrise et maintien de la fiscalité : les taux initiaux doivent être maintenus.

Actuellement ces 3 engagements sont intégralement respectés.

Le fonctionnement courant : 2 ratios à retenir :

- au budget les charges de personnel représentent environ 30 % des dépenses. Le deuxième poste est les charges à caractère général (eaux, électricité, carburant 17 %).
- en recette c’est la fiscalité qui représente 52 %, suivi par les dotations de l’état 16 %.

Les investissements programmés en 2021 sont par ordre d’importance

Enfance scolaire ; 2 335 000 €

Economie : 2 285 000 €

Technique : 1 592 000 €

Tourisme : 1 582 000 €

Social, sport et culture : 700 000 €

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

Administration : 338 000 €
Aides aux communes : 300 000 €
Nouvelle technologie et informatique : 139 000 €
Police intercommunale : 52 000 €

Si on ajoute les budgets annexes (assainissement, zone d'activité ...) le budget de Terre d'Emeraude s'élève à 56 000 000 €

2 Sécurité village

a) Examen des devis et propositions

Le conseil à l'unanimité approuve la demande de subvention sur la base du devis de l'entreprise Signaux Girod, la mise en concurrence n'est cependant pas terminée et les montants peuvent évoluer en fonction des tarifs et des options choisies.

3 Aire de jeux

Suite à la demande d'enfants du village, une table de ping-pong sera commandée rapidement.

La balançoire ne pourra être retenue, les règles en matière de sécurité sont drastiques et les espaces vacants ne seraient pas suffisants.

4 Salles communales

a) Projet de règlement et délibération tarif

Du fait de la réfection totale des locaux un nouveau règlement est en cours d'élaboration.

Les tarifs ne devraient pas changer de façon importante. Les tarifs 2021 s'appliquent jusqu'au 01 juin.

b) Nettoyage

Après examen de 3 devis, l'entreprise Nettoyage Lédonien (Dubois) est retenue. Elle interviendra entre le 23 et 31 mai.

Une inauguration est envisagée en présence de quelques officiels, la date n'est à ce jour pas fixée, probablement 1^{ère} semaine de juin.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierresurmont.fr

5 Fleurissement

Après examen de 2 devis c'est le Petit Jardinier à Messia sur Sorne qui est retenu.

La plantation des fleurs de la commune est prévue le samedi 14 mai 2022 le matin, et l'après-midi si nécessaire.

Rendez-vous avec vos outils et vos gants vers la grange à Louis Gaillard (Rue de la forêt) à 9 heures.

6 Association foncière

Après avoir entendu le Président de l'association foncière, le conseil municipal à l'unanimité accepte de prendre sa part dans la réfection du chemin des Trèches.

Il faudra d'ailleurs attendre que le débardage des coupes soit réalisé et laisser le terrain reposer pendant au moins 1 mois.

La participation communale s'élève à 50 % du devis choisi.

7 Réservation parcelle n° 3

Suite à la demande de M. et Mme MARTIN, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner une issue favorable à la vente de la parcelle lot n° 3 cadastrée AA 124 : 864 m²

Questions diverses :

1) Vide grenier / Dompierre Mag Compte rendu dépôt de gerbe 8 mai

Le vide grenier s'est bien passé.

Conformément aux années précédentes la cérémonie du 8 mai a été très sobre.

Le Maire espère pouvoir revenir à la normale dès l'an prochain dès que la crise covid sera terminée.

2) PLUI

Le maire rappelle que le PLUI n'est pas une compétence communale. La loi limite l'artificialisation des sols, il existe un plafond de densité par commune et Dompierre a pratiquement atteint le sien. Lorsque l'avis du maire est sollicité, il va toujours dans le sens de l'intérêt général. En outre il est rappelé que toute parcelle privée inscrite doit être construite dans les 6 années qui suivent. Il est donc très difficile de satisfaire tout le monde.

Ne sont donc inscrites que des parcelles facilement viabilisables, d'intérêt communal certain et bénéficiant d'une forte probabilité de ventes.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944

39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

3) Subventions

Il est donné lecture de deux lettres de remerciements pour La banque alimentaire et le centre Léon Bérard à Lyon.

Une subvention de 220.00 € est accordée à l'unanimité par le conseil à l'ACCA de Dompierre.

La séance est levée à 22h30.